

Distribution limitée

WHC-99/CONF.204/1
Paris, le 31 mars 1999
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

**Vingt-troisième session
Paris, Siège de l'UNESCO, Salle X
5 - 10 juillet 1999**

Point 2 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

1. Ouverture de la session par le Directeur général ou son représentant
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
3. Rapport du Secrétariat sur les activités entreprises depuis la vingt-deuxième session du Comité
4. Etat de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril et sur la Liste du patrimoine mondial
5. Informations sur les listes indicatives et examen des propositions d'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril et la Liste du patrimoine mondial
6. Suite à donner au travail de l'Organe consultatif du Comité du patrimoine mondial
7. Demandes d'assistance internationale
8. Révision des Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial
9. Approbation du rapport du Comité sur les activités entreprises en 1998-1999 à soumettre à la 30e session de la Conférence générale de l'UNESCO

10. Préparation de la douzième Assemblée générale des Etats parties
11. Date, lieu et ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session extraordinaire du Bureau
12. Ordre du jour provisoire de la vingt-troisième session du Comité du patrimoine mondial
13. Questions diverses
14. Adoption du rapport de la session
15. Clôture de la session